

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - B2024/024782 - 2007 B 03884 - 500 614 540 - A.R. DENTAIRE

Copie certifiée conforme à l'original

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise EURL A.E. DENTAIRE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 3 T Avenue de L'URSS 31400 TOULOUSE

Numéro SIRET * 50061454000010

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le <u>30 09 2023</u>	Exercice N-1 clos le <u>30 09 2022</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilitisations corporelles *		028	030	2 406	3 868
Immobilitisations financières * (1)		040	042		
Total I (5)		044	048	2 406	3 868
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
	Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	2 058	2 058
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	45 800	49 591
	Autres * (3)	072	074	7 394	7 394
Valeurs mobilières de placement		080	082	198	198
Disponibilités		084	086		
Charges constatées d'avance *		092	094	6 481	4 941
Total II		096	098	61 931	64 182
Total général (I+II)		110	112	64 337	68 050

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *		120	7 700
Ecart de réévaluation		124	
Réserve légale		126	770
Réserves réglementées *		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131	132
Report à nouveau		134	(65 383)
Résultat de l'exercice		136	(5 521)
Subventions d'investissement		137	
Provisions réglementées		140	
Total I		142	(30 132)
Provisions pour risques et charges		154	
Total II		154	
Emprunts et dettes assimilées		156	5 808
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
Fournisseurs et comptes rattachés *		166	35 938
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)		169	3 942
Produits constatés d'avance		174	
Total III		176	94 469
Total général (I + II + III)		180	64 337

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en Euro)**

N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise		Exercice clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		13 0 0 9 2 0 2 31		13 0 0 9 2 0 2 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue	215	214			
	Production stockée *	217	218	65 040	115 829	
	Production immobilisée *		222			
	Subventions d'exploitation reçues		224			
	Autres produits		226			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		230	4 936		
			232	69 976	115 829	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	6 201	10 398	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes * :		242	36 998	45 129	
	Impôts, taxes et versements assimilés	243	244	128	1 960	
	Rémunérations du personnel *		250	22 609	46 289	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	7 871	25 125	
	Dotations aux amortissements *		254	1 462	1 678	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges	259	260	0		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	75 269	130 579	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(5 293)	(14 751)	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers		280			
	Produits exceptionnels		290			
	Charges financières		294	228	167	
	Charges exceptionnelles		300			
	Impôts sur les bénéfices *		306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(5 521)	(14 917)
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 5 521
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324			
	Divers *	327	330	3 987		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail	329	351			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	DÉDUCTIONS					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs			352		354 1 534	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
Déficit antérieurs reportables : * 58 499 dont imputés sur le résultat				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370		372 1 534	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : EURL A.R. DENTAIRE

30/09/2023

Détail des réintégrations diverses		
Réintégrations diverses		3 987
Total des réintégrations diverses	330	3 987

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise: **EURL A. R. DENTAIRE**Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	20 847	442	444	20 847
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	629	472	474	629
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	21 476	492	494	21 476
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495	497	498	499	
	Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506	
	Terrains	510	512	514	516	
	Constructions	520	522	524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	17 148	532	1 293	18 441
	Installations générales agencements divers	540	542	544	546	
	Matériel de transport	550	552	554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	460	562	169	629
TOTAL		570	17 608	572	1 462	19 070
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations	1	2	3	4	5	
1	2	3	4	5	6	7
2	3	4	5	6	7	8
3	4	5	6	7	8	9
4	5	6	7	8	9	10
5	6	7	8	9	10	
6	7	8	9	10		
7	8	9	10			
8	9	10				
9	10					
10						
TOTAL	578	580	582	584	586	588
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594
TOTAL				596	585	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : EURL A. R. DENTAIREMétier ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Dotations		Reprises		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Fonds commercial	681		683	1	Indemnités pour congés à payer,				
Autres immobilisations incorporelles	700		705	2	charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715	3					
Constructions	720		725	4					
Inst. techniques matérielles et outillage	730		735	5					
Inst. générales	740		745	6					
Repart. aut. divers				7					
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B				
					780				

II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au jour de l'exercice précédent				Déficits imputés		Déficits reportables				
Déficits restant à reporter au jour de l'exercice précédent				982		58	499		984	58 499
Déficits transférés de plein droit (article 209-I-2 du CGI)				982 bis					860	1 534
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter					870	60 033

III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives									
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin									
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)									
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS									
N° du centre de gestion agréé									
Montant de la TVA sollicitée									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 bis du CGI									
Total									

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : EURL A.R. DENTAIRE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2022		et clos le : 30/09/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		150
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 143 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD à l'attention des entreprises et dans la notice n° 2013-MOT-SD à l'attention des entreprises : qualification des effectifs



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

N° de dépôt:

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 5 0 0 6 1 4 5 4 0 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A.R. DENTAIRE

ADRESSE (voie) 3 T Avenue de L'URSS

CODE POSTAL 31400

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RECCO Prénom(s) AURELIEN

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance: Date 191277 N° Département 31 Commune L'UNION Pays

Adresse: N° 56 Voie AVENUE VICTOR SESOFFIN

Code postal 31400 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquée: M pour Monsieur, Mme pour Madame, Mlle pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N67.

EURL A.R. DENTAIRE

3 T Avenue de L'URSS

31400 TOULOUSE

ANNEXE DU 01/10/2022 AU 30/09/2023

SECCAS

17 AVE PIERRE MENDES FRANCE

31320 CASTANET TOLOSAN

05.61.75.10.25

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 64 337.06 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 65 040.36 Euros et dégageant un déficit de 5 521.15- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 847		
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	629		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	21 476		
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	21 476		

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				20 847	20 847
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				629	629
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL				21 476	21 476
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières					
TOTAL					
TOTAL GENERAL				21 476	21 476

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 148	1 293		18 441
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	460	169		629
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	17 608	1 462		19 070
TOTAL GENERAL	17 608	1 462		19 070

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 293				
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	169				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 462				
TOTAL GENERAL	1 462				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	45 800	45 800	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 234	1 234	
Charges constatées d'avance	6 481	6 481	
TOTAL	53 515	53 515	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	3 574	3 574		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	35 938	35 938		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 479	45 479		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 942	3 942		
Autres dettes	3 302	3 302		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	92 235	92 235		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	77.0000	100			100

Bilan certifié conforme à l'original
A.R. DENTAIRE SARL
3 T Avenue de l'URSS
31400 TOULOUSE

Formulaire EDI 2065
pour 2023

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	30/09/2023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Siret : 500 614 540 00010 - APE 331 B	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL A.R. DENTAIRE		3 T Avenue de l'URSS	
SIRET	5 0 0 6 1 4 5 4 0 0 0 0 1 0	31400 TOULOUSE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Prothèses dentaires	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	1 534
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV Imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	☐		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1), cocher la case ci-contre		
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2), cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGTD
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
RECCO 11 Avenue Pierre Mendès France 31400 CASANOVES-TOULOUSE Tél : 05 61 54 00 00			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 11/01/2024 Lieu: TOULOUSE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: GERANT
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature RECCO AURELIEN

Legend

A R DENTAIRE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 700 euros

Siège social : 3 ter avenue de l URSS

31400 TOULOUSE (Haute Garonne)

500 614 540 RCS

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 **DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et les personnes ci-après, conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, ont été les suivantes :

- **Concernant Aurélien RECCO, gérant associé unique :**

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement dont les effets se sont poursuivis :

a perçu une rémunération de 22 609 € au titre de sa fonction de gérant et ce pour l'exercice clos au 30.09.2023

Conformément à l'article R.223-26 du Code de commerce les conventions relatées ci-avant sont portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

La gérance

A R DENTAIRE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 700 euros

Siège social : 3 ter avenue de l URSS

31400 TOULOUSE (Haute Garonne)

500 614 540 RCS

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 MARS 2024

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2023, s'élevant à 5 521.15 euros, de la manière suivante :

- d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à -5 521.15 €
sur le compte "Report à Nouveau

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

A R DENTAIRE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 700 euros

Siège social : 3 ter avenue de l URSS

31400 TOULOUSE (Haute Garonne)

500 614 540 RCS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

Le soussigné Aurélien RECCO, associé unique et gérant de la société A R DENTAIRE, a établi, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le présent rapport sur la situation et l'activité de ladite société durant l'exercice écoulé.

Présentation des états financiers

Les états financiers ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN ACTIF	30/09/2023	30/09/2022	Ecart %
Immobilisations corporelles	2 406	3 868	-37.80
ACTIF IMMOBILISE	2 406	3 868	-37.80
Avances et acomptes sur commandes	2 058	2 058	0.00
Créances diverses	47 034	50 825	-7.46
Disponibilités	198	198	0.00
Charges constatées d'avance	6 481	4 941	31.17
ACTIF CIRCULANT	55 771	58 022	-3.88
TOTAL ACTIF	64 337	68 050	-5.46
BILAN PASSIF			
Capital social	7 700	7 700	0.00
Réserve légale	770	770	0.00
Autres réserves	32 302	32 302	0.00
Report à nouveau	50 465	-50 465	200.00
Résultat de l'exercice	-5 521	-14 917	62.99
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	30 132	-24 611	222.43
Dettes	83 651	82 862	0.95
TOTAL DETTES	83 651	82 862	0.95
TOTAL PASSIF	64 337	68 050	-5.46

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	30/09/2023 12 mois	30/09/2022 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	65 040	115 829	-43.85
Coût des achats et charges externes	43 199	55 527	-22.20
VALEUR AJOUTEE	21 841	60 301	-63.78
Impôts, taxes et versements assimilés	128	1 960	-93.47
Charges de personnel	30 480	71 414	-57.32
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-8 766	-13 073	32.94
Autres produits	4 936	0	100.00
Dotations aux amortissements et provisions	1 462	1 678	-12.86
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 293	-14 751	64.12
Résultat financier	-228	-167	-37.03
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-5 521	-14 917	62.99
RESULTAT NET COMPTABLE	-5 521	-14 917	62.99

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 65 040 € contre 115 829 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 43.85 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 75 269 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 1 462 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 71 414 € à 30 480 €, soit une diminution de 57.32 %.

Le résultat d'exploitation ressort à -5 293 € contre -14 751 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 64.12 %.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -5 521 €, représentant 8.49 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 62.99 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de -14 917 €, soit 12.88 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice, nous gardons cependant bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris des mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023 font ressortir une perte de 5 521.15 euros, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à -5 521.15 €
sur le compte "Report à Nouveau"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Fait à TOULOUSE, le 29 février 2024

La gérance